

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2024 (seconde séance)

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin, les propriétaires de l'Association des Copropriétaires de la Résidence Heysel B « Le Mistral » sise avenue de l'Arbre Ballon à 1090 Bruxelles se sont réunis en assemblée générale dans la salle « PAX » au Bowling Stones, sise Chaussée de Bruxelles 397 à 1780 Wemmel. La séance est ouverte à 18h00. Ensuite, l'assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après délibérations, l'assemblée prend les décisions reprises ci-dessous.

Le PV original, la liste des présences ainsi que les bulletins de vote sont conservées au bureau du syndic et peuvent être consultés sur demande.

1. VERIFICATION DES PRESENCES – VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Les 94 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 307 totalisent 2144 quotités sur un total de 6300 quotités de la copropriété. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux.

S'agissant d'une seconde séance, le double quorum n'est plus nécessaire, l'assemblée générale peut dès lors valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

2. NOMINATION DU PRESIDENT ET DE DEUX SCRUTATEURS

A l'unanimité des propriétaires présents et représentés, il est décidé de nommer Mme GROSSMANN présidente de l'Assemblée générale de ce jour.

3. NOMINATION DU SECRETAIRE

A l'unanimité des propriétaires présents et représentés, il est décidé de nommer Property Consulting sprl, représentée par _____, secrétaire de l'Assemblée générale de ce jour.

4. RAPPORT DU CONSEIL DE COPROPRIETE SUR L'ANNEE ECOULEE

Le conseil de copropriété présente son rapport sur l'année écoulée. Le rapport a été envoyé avec le convocation. Celui-ci reste téléchargeable à tout moment via les accès en ligne.

5. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET APPROBATION DES COMPTES CLOTURES AU 31.12.2023 - DECHARGES A DONNER AU COMMISSAIRE AUX COMPTES, AUX MEMBRES DU CONSEIL DE COPROPRIETE ET AU SYNDIC

Les commissaires aux comptes présentent leurs différents rapports de l'année 2023.

5.1. Approbation des comptes au 31.12.2023

Le rapport du commissaire aux comptes détaillé et reprenant l'ensemble des aspects financiers de la gestion de la copropriété a été transmis à l'ensemble des copropriétaires en même temps que la convocation. Il est demandé à l'assemblée générale de voter sur l'approbation des comptes au 31.12.2023

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.



A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, l'assemblée décide d'approuver les comptes au 31.12.2023

5.2. Décharge à donner au commissaire aux comptes

Il est demandé à l'assemblée générale de voter sur la décharge au conseil de copropriété.

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée l'assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes.

5.3. Décharge à donner au conseil de copropriété

Il est demandé à l'assemblée générale de voter sur la décharge au syndic.

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée propriétaires présents et représentés, l'assemblée décide de donner décharge au conseil de copropriété.

5.4. Décharge à donner au syndic

Il est demandé à l'assemblée générale de voter sur la décharge au syndic.

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée propriétaires présents et représentés, l'assemblée décide de donner décharge au syndic.

6. CONFIRMATION/ADAPTATION DU BUDGET POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2024 ET APPROBATION POUR 2025 (BUDGET ORDINAIRE ET FOND DE RESERVE)

6.1. Adaptation du budget ordinaire 2^e semestre 2024 : 393.750€

Il est proposé à l'assemblée générale de statuer sur la confirmation des budgets présentés lors de l'assemblée soit 393.750 € (62,50 € par quotité) pour le 2^e semestre 2024.

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, l'assemblée décide approuver cette résolution.

6.2. Adaptation du budget fonds de réserve pour le 2^e semestre 2024 : 35.000€

Il est proposé à l'assemblée générale de statuer sur la confirmation des budgets fonds de réserve présentés lors de l'assemblée soit 35.000 € (5,55 € par quotité) pour le 2^{ème} semestre 2024.

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, l'assemblée décide d'adapter le budget fonds de réserve du 2^{ème} semestre 2024.

 2

6.3. Fixation du budget semestriel prévisionnel ordinaire : 397.750€

Il est proposé à l'assemblée générale de statuer sur la fixation du budget semestriel prévisionnel ordinaire présentés lors de l'assemblée soit 397.750€ (63,13 € par quotité) pour l'année 2025.

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette résolution.

6.4. Fixation du budget semestriel prévisionnel fonds de réserve 2025 : 35.000€

Il est proposé à l'assemblée générale de statuer sur l'approbation du budget semestriel prévisionnel 2025 de 35.000€ (5,55€ par quotité).

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette résolution.

7. UTILISATION PROVISoire DE 150.000€ SUR LE FONDS DE RESERVE POUR REMBOURSER LES SOLDES CREDITEURS 2023

Les commissaires aux comptes ont expliqués au moment de leur rapport les raisons de cette demande.

Il est ensuite demandé à l'assemblée générale de passer au vote :

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette résolution.

8. MISE EN PLACE DES APPELS DE FONDS MENSUELS A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025

Les commissaires aux comptes expliquent la raison de cette proposition.

Il est ensuite proposé de passer au vote.

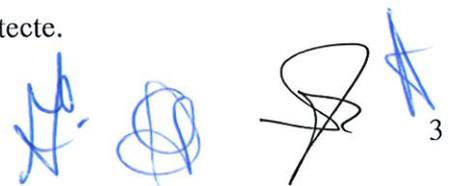
Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette résolution.

Un courrier sera envoyé aux propriétaire à ce sujet dans le courant du mois de décembre 2024.

9. AVANCEMENT PROJET DU LOCAL POUBELLE – PRESENTATION PLAN + BUDGET

Le syndic présente à l'assemblée les différents plans réalisés par l'architecte.



3

Le dossier complet a été introduit auprès de l'urbanisme afin d'obtenir l'accord final. Celui-ci n'arrivera que d'ici quelques mois.

L'architecte pourra ensuite procéder à l'appel d'offre pour les travaux. Un dossier complet avec présentation des offres par l'architecte sera normalement présenté lors de l'AGO 2025.

Un budget très large entre 200.000 et 300.000€ a été évoqué par le bureau d'architecte.

10. VALIDATION DU CHANGEMENT DE LA PORTE D'ENTREE DU Q RDC.

Le syndic mentionne à l'assemblée que le nouveau propriétaire du rdc a été immédiatement interpellé suite au changement de sa porte qui n'est pas conforme aux autres.

Afin de ne pas devoir procéder au changement de celle-ci, le propriétaire a demandé que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée pour que celle-ci se positionne sur l'acceptation de cette situation au non.

Il est rappelé l'article 13 point d de l'acte de base :

*« Les propriétaires peuvent jouir et disposer de leur propriété, la grever d'hypothèque ou d'autres droits réels comme peut le faire tout propriétaire d'immeuble, néanmoins il est formellement interdit :
d) de modifier la disposition, la forme ou la peinture de la porte d'entrée de l'appartement, des châssis, fenêtres ou balcons ainsi que de leurs volets, persiennes et garde-corps »*

Il est ensuite demandé de passer au vote :

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé de ne pas approuver cette résolution.

La copropriété insiste sur le fait que le remplacement complet de la porte n'est pas nécessaire. Le placement d'une simple feuille de porte lisse et de la bonne couleur sera suffisant.

11. PROCEDURE JUSTICE DE PAIX – POINT INFORMATIF

Le cdc effectue un bref résumé de ce point.

12. RAPPEL R.O.I – ACCES CAMION DE DEMENAGEMENT MAXIMUM 10 TONNES

Il est rappelé à l'assemblée que la dalle de béton ne peut supporter des camions de plus de 10 tonnes.

Il est important que les propriétaires soient vigilants à ce sujet et communique cette information à leurs locataires.

Panneau à placer interdit aux camions de + de 10 tonnes.



4

13. MISE A DISPOSITION D'UNE ENVELOPPE BUDGETAIRE D'UN MONTANT DE 5000€ HTVA AU CONSEIL DE COPROPRIETE ET AU SYNDIC POUR TOUT TRAVAUX RELEVANT DE L'INTERET GENERALE DE LA COPROPRIETE SANS DEVOIR PASSER PAR UN VOTE EN ASSEMBLEE GENERALE

Il est rappelé sur cette enveloppe concerne un total de 5000€ HTVA sur l'ensemble de l'année.

Il est ensuite demandé à l'assemblée de passer au vote.

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette résolution.

14. POINT A LA DEMANDE DE COPROPRIETAIRE

14.1. Rajout au R.O.I – interdiction de stationnement des véhicules électriques

Des précisions sont données par la propriétaire qui a demandé ce point. La présidente de séance apporte également plusieurs détails sur les normes qui sont d'application.

Il est également renseigné que toutes les normes concernant les véhicules électriques se trouvent sur le site de Bruxelles environnement sur le lien suivant :

<https://environnement.brussels/pro/reglementation/obligations-et-autorisations/parkings-couverts-et-en-sous-sol>

Il est ensuite demandé à l'assemblée de passer au vote.

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé de ne pas approuver cette résolution.

14.2. Placement de rampes pour PMR au niveau des entrées 30 et 32

Le syndic indique qu'il a enfin réussi à obtenir une offre pour ces travaux de la part d'une société spécialisée dans ce genre d'aménagement.

Le devis de la société JOLYSIGNAL est présenté

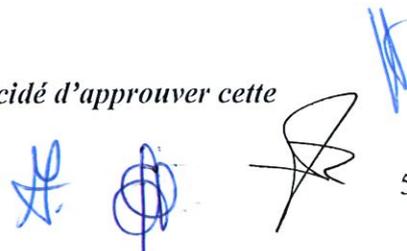
Celui-ci s'élève à 3852,40€ TTC (hors option main courante) avec option le devis s'élève à 6614,40 (prix des travaux par entrée).

Cela étant pas esthétiquement acceptable pour l'ACP, ce devis n'est pas retenu.

Il est tout de même demandé de voter quant à un accord de principe pour l'exécution des travaux et la poursuite de l'analyse du dossier :

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette résolution.



5

propose d'apporter son aide pour ce dossier.

14.3. Remise à neuf des clôtures arrières par la société qui a refait les terrasses

donne des explications concernant ce point.

Il est précisé qu'aucun accord n'a jamais été établi en ce sens avec l'entrepreneur.

Ceux-ci ont déjà fait l'objet d'un vote lors d'une précédente assemblée.

Ces travaux ont pris du temps avant d'être entrepris en raison de problème rencontré avec les précédents jardiniers.

Ces travaux seront exécutés durant l'été 2024.

14.4. Réparations des murets démolis au rdc – remise en place des panneaux interdiction de stationner

Les détails concernant ce point sont repris dans le rapport du conseil de copropriété. Certain de ces travaux seront exécutés directement par le concierge.

14.5. Porte d'entrée appartement V12

Il est signalé que la porte d'entrée de cet appartement est à nouveau détruite. Cela a été communiqué au tuteur du propriétaire pour une remise en état dans les plus brefs délais.

14.6. Présence d'un huissier pour la comptabilisation des votes pour les prochaines AG

Vu la nouvelle méthode de vote électronique qui est utilisée par le syndic, ce point n'est plus d'application.

14.7. Déclaration faite aux autorités compétentes concernant les personnes accréditées au visionnage des caméras de surveillance : demande de suppression des écrans dans le local rez 30 et collecte en direct dans les locaux de Property Consulting via internet

Il est précisé que toutes déclarations légales concernant le système caméra sont en ordre.

La récolte des images depuis les locaux de property consulting nécessite l'installation d'une connexion internet qui engendrera des frais complémentaire.

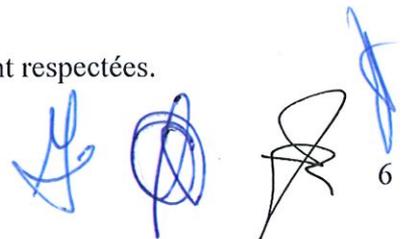
Il est ensuite demandé de voter quant à la suppression des écrans au local de l'entrée 30 :

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé de ne pas approuver cette résolution.

14.8. Protection de la vie privée – visionnage des images caméras – interdiction de visionnage par les concierges et CDC

Il est précisé à l'assemblée que toutes les règles concernant la vie privée sont respectées.



6

Les images sont visionnées en présence du syndic et des concierges et/ou du CDC pour effectuer la reconnaissance des personnes concernées par les actes d'incivilités.

En cas d'acceptation de cette proposition, le système d'incivilité ne pourra plus être d'application.

Il est ensuite demandé de voter quant à cette résolution.

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé de ne pas approuver cette résolution.

14.8. Parking extérieur auvents, vitres cassées

Il est renseigné à l'assemblée que les travaux ont bien été commandés.

14.10. Parking extérieur : interdiction de stationnement des motos

Il est demandé plus d'explication à ce sujet à la propriétaire qui a demandé le point.

Il est renseigné qu'il s'agit du stationnement sur les aires de roulages.

Les courriers sont déjà envoyés par le syndic pour ce type d'incivilité.

14.11. Incivilités : suppression des amendes pour les incivilités concernant « certains produits inflammables » tant que le syndic lui-même ne fait rien ou tarde à enlever les plastiques ondulés mis au plafond, enlever les containers et tous les tuyaux en P.V.C.

Il est renseigné à l'assemblée que lors du dernier passage des pompiers, aucune remarques n'a été relevée concernant les plastiques ondulés présent au-dessus de certaine place de parking.

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé de ne pas approuver cette résolution.

14.12. Mise en demeure des propriétaires qui accumulent des objets divers sur leur emplacement de parking

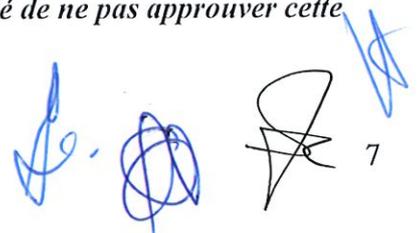
Il est renseigné à l'assemblée que ce type de démarches est déjà effectuées par le syndic envers des propriétaires concernés. Malheureusement, il arrive que certain courrier reste sans suite malgré la sanction financière.

14.13. Demande de passage au pompier pour inspecter les terrasses encombrées

Il est demandé à l'assemblée de voter quant à cette résolution.

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé de ne pas approuver cette résolution.



7

14.14. Problématique de l'amiante : dispersion à loisir dans certaines caves et les parkings

Des explications complémentaires sont demandées à la propriétaire qui a effectué la demande de ce point.

14.15. Passage du prix des incivilités de 25€ à 60€ sans accord de l'AG (uniquement mentionné à titre informatif dans le PV)

Le syndic informe qu'il ne s'agit absolument pas d'une augmentation du montant des incivilités mais des frais du syndic pour le traitement complet des incivilités. Il est rappelé que dans le passé, les courriers étaient envoyés exclusivement par le CDC. Il s'agit de frais privatifs refacturés auprès des personnes concernées.

14.16. Local poubelle : a-t-on envisagé avec l'architecte d'autres emplacements pour entreposer les containers à l'intérieur ou à l'extérieur sans dénaturer l'aspect de l'immeuble d'autant plus sur la façade principale

Il est précisé que cette demande a bien été analysée par le bureau d'architecte et n'est pas réalisable.

Des détails complémentaires sont présent dans le rapport du CDC.

14.17. Bambous du rez : autre solution peu couteuse et bien installée par l'habitant du rez sortie arrière coté 32 (bâche grise)

Des explications sont données sur ce point par la propriétaire qui en a fait la demande.

14. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE COPROPRIETE

Les candidatures suivantes ont été reçues par le syndic :

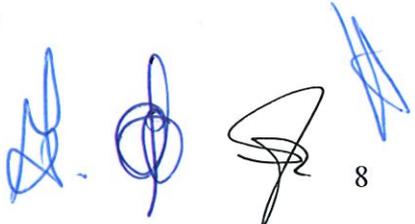
A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé de nommer les propriétaires candidats ci-dessus membres du conseil de copropriété.

Le détail des votes se trouvent sur les tableaux en annexe du présent PV.

16. ELECTION DU/DES COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES

ayant mis en vente son appartement, celui-ci ne se présente malheureusement pas pour l'année 2024. La copropriété le remercie pour son travail effectué sur l'exercice 2023.

Les candidatures suivantes ont été reçues par le syndic :

:  8

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé de nommer le propriétaire ci-dessus commissaires aux comptes.

Le détail des votes se trouvent sur les tableaux en annexe du présent PV

17. MANDAT DU SYNDIC

17.1. Choix d'un nouveau candidat au poste de Syndic - MANAGIMM

Ce point n'est finalement pas soumis au vote.

17.2. Renouvellement du mandat du syndic actuel Property Consulting

La société Property Consulting est candidate à sa réélection.

Il est ensuite demandé de voter quant à cette résolution.

Le détail des votes se trouvent en annexe du présent PV.

*A la majorité qualifiée, l'assemblée décide de proroger le syndic **PROPERTY CONSULTING SPRL (IPI 507.207 & 511.043)** jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.*

18. LEVEE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h34.

Quorum au début de la séance

La séance a commencé le
27/06/2024 17:25

General

Copropriétaires présents	34	sur 307	11,07%	806
Copropriétaires représentés	60	sur 307	19,54%	1338
Copropriétaires absents	213	sur 307	69,38%	4156
Totaux	307	sur 307	100,00%	6300
AG valide en participants	94		30,61%	
AG valide en quotités	2144		34,03%	

Appartement

Copropriétaires présents	34	sur 295	11,53%	781
Copropriétaires représentés	60	sur 295	20,34%	1317
Copropriétaires absents	201	sur 295	68,14%	4072
Totaux	295	sur 295	100,00%	6170
AG valide en participants	94		31,87%	
AG valide en quotités	2098		34,01%	

Garage

Copropriétaires présents	17	sur 106	16,04%	25
Copropriétaires représentés	18	sur 106	16,98%	21
Copropriétaires absents	71	sur 106	66,98%	84
Totaux	106	sur 106	100,00%	130
AG valide en participants	35		33,02%	
AG valide en quotités	46		35,38%	

Votes

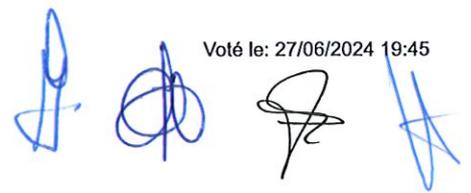
Q01

Voté le: 27/06/2024 19:43

5.1. Approbation des comptes au 31.12.2023	Pour	2049	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	2049	-	
	Abstention	100	-	
	Absent	4151	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q02

Voté le: 27/06/2024 19:45



5.2. Décharge à donner aux commissaires aux comptes	Pour	2129	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	2129	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE	-			
ABSTENTION	-			

Q03

Voté le: 27/06/2024 19:46

5.3. Décharge à donner au conseil de copropriété	Pour	1893	91,45%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	177	8,55%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	2070	-	
	Abstention	59	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q04

Voté le: 27/06/2024 19:47

5.4. Décharge à donner au syndic	Pour	1950	98,88%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	22	1,12%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1972	-	
	Abstention	157	-	
	Absent	4171	-	
POUR				

CONTRE	
ABSTENTION	

Q05

Voté le: 27/06/2024 19:48

6.1. Adaptation du budget ordinaire 2ème semestre 2024 : 393.750 €	Pour	2049	96,24%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	80	3,76%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	2129	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q06

Voté le: 27/06/2024 19:48

6.2. Adaptation du budget fonds de réserve 2ème semestre 2024 : 35.000€	Pour	2039	95,77%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	90	4,23%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	2129	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q07

Voté le: 27/06/2024 19:49

6.3. Fixation du budget semestriel ordinaire 2025 : 393.750€	Pour	2049	96,24%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	80	3,76%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	2129	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q08

Voté le: 27/06/2024 19:50

6.4. Fixation du budget semestriel fonds de réserve 2025 : 35.000€	Pour	2049	96,24%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	80	3,76%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	2129	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q09

Voté le: 27/06/2024 19:51

7. Utilisation provisoire de 150.000€ sur le fonds de réserve pour rembourser les soldes créditeurs 2023	Pour	1771	86,81%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	269	13,19%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	2040	-	
	Abstention	89	-	
	Absent	4171	-	
POUR				

CONTRE	
ABSTENTION	

Q10

Voté le: 27/06/2024 19:52

8. Mise en place des appels de fonds mensuels à partir du 1 ^e janvier 2025	Pour	2049	96,24%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	80	3,76%	
	Voix exprimées	2129	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q11

Voté le: 27/06/2024 20:12

10. Validation du changement de la porte d'entrée de l'appartement Q rdc	Pour	627	31,32%	Majorité des 2/3 (66.67%) La résolution est rejetée
	Contre	1375	68,68%	
	Voix exprimées	2002	-	
	Abstention	127	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q12

Voté le: 27/06/2024 20:18

13. Mise en à disposition d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 5000€ HTVA au conseil de copropriété et au syndic pour tout travaux relevant de l'intérêt général de la copropriété sans devoir passer par un vote en assemblée générale	Pour	1834	86,14%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	295	13,86%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	2129	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION	-			

Q13

Voté le: 27/06/2024 20:29

14.1. Rajout au R.O.I – interdiction de stationnement des véhicules électriques	Pour	824	41,83%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	1146	58,17%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	1970	-	
	Abstention	159	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q14

Voté le: 27/06/2024 20:37

14.2. Placement des rampes pour PMR au niveau des entrées 30 et 32 (accord de principe)	Pour	2058	99,04%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	20	0,96%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	2078	-	
	Abstention	51	-	
	Absent	4171	-	
POUR				

CONTRE	
ABSTENTION	

Q15

La question n'a pas été soumise au vote.

Q15(1)

Voté le: 27/06/2024 21:06

14.7. Déclaration faite aux autorités compétentes concernant les personnes accréditées au visionnage des caméras de surveillance : demande de suppression des écrans dans le local rez 30 et collecte en direct dans les locaux de Property Consulting via internet	Pour	521	24,68%	Majorité des 2/3 (66.67%) La résolution est rejetée
	Contre	1590	75,32%	
	Voix exprimées	2111	-	
	Abstention	18	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q15(2)

Voté le: 27/06/2024 21:09

14.8. Protection de la vie privée – visionnage des images caméras – interdiction de visionnage par les concierges et CDC	Pour	233	11,62%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est rejetée
	Contre	1772	88,38%	
	Voix exprimées	2005	-	
	Abstention	124	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				

ABSTENTION

Q16

Voté le: 27/06/2024 21:17

14.11. Incivilités : suppression des amendes pour les incivilités concernant « certains produits inflammables » tant que le syndic lui-même ne fait rien ou tarde à enlever les plastiques ondulés mis au plafond, enlever les containers et tous les tuyaux en P.V.C.	Pour	183	11,01%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	1479	88,99%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	1662	-	
	Abstention	467	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q16 (1)

Voté le: 27/06/2024 21:21

14.13. Demande de passage au pompier pour inspecter les terrasses encombrées	Pour	384	18,57%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	1684	81,43%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	2068	-	
	Abstention	61	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q17

Voté le: 27/06/2024 21:29

15. Election des membres du conseil de copropriété - A	Pour	1778	86,94%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	267	13,06%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	2045	-	
	Abstention	84	-	
	Absent	4171	-	

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

Q18

Voté le: 27/06/2024 21:29

15. Election des membres du conseil de copropriété -	Pour	1884	94,96%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	100	5,04%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1984	-	
	Abstention	145	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q19

Voté le: 27/06/2024 21:30

15. Election des membres du conseil de copropriété -	Pour	1919	95,05%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	100	4,95%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	2019	-	
	Abstention	110	-	
	Absent	4171	-	
POUR				



CONTRE	
ABSTENTION	

Q19(2)

Voté le: 27/06/2024 21:31

15. Election des membres du conseil de copropriété -	Pour	1870	92,44%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	153	7,56%	
	Voix exprimées	2023	-	
	Abstention	106	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q20

Voté le: 27/06/2024 21:32

16. Election du/des commissaire(s) aux comptes	Pour	1939	98,98%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	20	1,02%	
	Voix exprimées	1959	-	
	Abstention	170	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q21

La question n'a pas été soumise au vote.

Q22

Voté le: 27/06/2024 21:33

17.2. Renouvellement du mandat du syndic actuel – PROPERTY CONSULTING	Pour	1856	95,87%	Majorité absolue (50% + 1)
---	------	------	--------	----------------------------

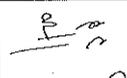
	Contre	80	4,13%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1936	-	
	Abstention	193	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q23

Voté le: 27/06/2024 21:34

17.3. Mandat au CDC pour la signature du contrat	Pour	1857	95,87%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	80	4,13%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1937	-	
	Abstention	192	-	
	Absent	4171	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Présences

Nom du Propriétaire	Lots	Quotité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrit-e à	A quitté la session à
	O.7	20	Absent	—	—	—	—
	R.12, U.13	32	Absent	—	—	—	—
	G.P.57, O.4	21	Absent	—	—	—	—
	P.10	24	Absent	—	—	—	—
	Q.13	27	Absent	—	—	—	—
	W.17, X.17, G.P.88	38	Présent		502311006767	27/06/2024 18:16	—

[Handwritten signatures and marks on the right margin]